



Communiqué de presse

4 mai 2017

Pétition de l'Afer pour la défense de l'assurance vie

L'Afer se félicite du succès rencontré par la pétition lancée le 26 avril sur son site Internet www.afer.asso.fr afin d'interpeller les deux finalistes de l'élection présidentielle sur le statut de l'assurance vie. Sept jours après son lancement, cette pétition a déjà recueilli un nombre considérable de réponses provenant des 15 millions de Français détenteurs d'un contrat d'assurance vie.

En prenant cette initiative, l'Afer s'engage une nouvelle fois pour la défense du statut juridique et fiscal de ce produit d'épargne plébiscité par les Français et utile à l'ensemble de l'économie française.

Le retentissement national de cette pétition traduit un soutien manifeste à la volonté de l'Afer de protéger les dispositions fiscales et réglementaires de l'assurance vie alors que la protection de l'épargne s'annonce de manière cruciale comme l'un des grands sujets du prochain quinquennat.

Lors des 4^{èmes} Assises de l'Épargne et de la Fiscalité de l'Afer qui se sont tenues à l'Olympia le 16 mars dernier, Jean Arthuis, le représentant du candidat Emmanuel Macron, a réitéré son engagement à ne pas toucher au statut fiscal des anciens contrats, mais a confirmé son intention de relever le taux de prélèvement de 23 à 30 % sur les nouveaux contrats au-delà de 150 000 euros.

Quant au programme de Marine Le Pen, il ne prévoit pas de toucher à l'assurance vie, ni sur le plan juridique ni sur le plan fiscal mais d'abroger la loi Sapin 2 qui prévoit un gel des retraits en cas de risque financier systémique.

« *A l'Afer, on ne fait pas de politique. La seule politique que nous faisons, c'est la défense de l'épargnant* » précise Gérard Bekerman, le Président de l'Afer, qui entend dès le lendemain du second tour poursuivre le combat pour l'assurance vie.

Information presse : Yannick Le Bourdonnec Conseil – Tél 01 44 82 85 92 / 06 09 78 05 72

L'Afer - Association Française d'Épargne et de Retraite - est l'un des premiers groupements d'épargnants en Europe, avec plus de 730 000 adhérents représentant une épargne de 51 milliards d'euros au 31/12/2016. Créée en 1976, l'Afer a révolutionné le marché de l'assurance vie en lançant, dans les années 80, le contrat à versements et retraits libres. Ce contrat souscrit auprès d'Aviva, filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, est devenu un modèle de référence en matière de souplesse et de performance. Grâce à sa puissance et son poids économique, l'Afer est une force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics. L'Association fait entendre sa voix, chaque fois que l'intérêt de ses adhérents et de l'épargne retraite le rend nécessaire.